



**PRÉFET
DE LA DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°24-2024-046**

PUBLIÉ LE 14 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture de la Dordogne /

24-2024-06-14-00002 - arrêté préfectoral portant transfert provisoire des bureaux de vote des communes citées en annexe pour les élections législatives des 30 juin et 7 juin 2024 (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Dordogne

24-2024-06-14-00002

arrêté préfectoral portant transfert provisoire des
bureaux de vote des communes citées en annexe
pour les élections législatives des 30 juin et 7 juin
2024

Arrêté
portant transfert provisoire du ou des bureau(x) de vote des communes citées en annexe
pour les élections législatives des 30 juin et 07 juillet 2024

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et, notamment, son article R. 40 ;

Vu le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2023-08-08-00001 du 8 août 2023 portant institution des bureaux de vote des communes du département de la Dordogne à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la circulaire ministérielle n°IOMA2415691 du 12 juin 2024 relative à l'organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 ;

Vu les demandes de transfert provisoire d'un ou de plusieurs bureau(x) de vote des communes citées en annexe ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Dordogne ;

ARRETE

Article 1 : Les transferts provisoires des bureaux de vote des communes sont autorisés pour les communes citées en annexe, dans le cadre des élections législatives pour le premier tour le dimanche 30 juin et pour le second tour le dimanche 07 juillet 2024 uniquement.

Article 2 : Une information sera faite par affichage et signalétique adaptés sur le lieu initial du bureau de vote avec un fléchage, le jour du scrutin, vers la nouvelle salle de vote.

Article 3 : Cet arrêté sera notifié aux maires des communes concernées.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Périgueux le

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Nicolas DUFAUD

14 juin 2024

Délais et voies de recours (application de l'article 21 de la loi n° 2000-231 du 12/04/2000)
Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :
- soit un recours gracieux, adressé à M. le préfet de la Dordogne-DCL-Cité administrative- 24024 PERIGUEUX CEDEX ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'intérieur, Place Beauvau - 75800 PARIS ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 9, rue Tastet - CS 21490 - 33063 BORDEAUX CEDEX
Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Législatives 2024

Transfert provisoire des bureaux de vote

Commune	Circonscription	Adresse initiale BV	Adresse provisoire BV pour les législatives 2024
Allas-les-Mines Annesse-et-Beaulieu Biras	24-04	0001 : mairie – 1, place de l'Église Sainte Croix (24220)	0001 : Salle des fêtes - Place de l'Abreuvoir (24220)
	24-01	0001 : foyer rural – 1, rue du Général de Gaulle (24430)	0001 : Groupe scolaire - Rue du Colonel Gaucher (24430)
	24-03	0001 : salle des fêtes – 17, place de la Festayre (24310)	0001 : ECOLE - 79, Route des Gouyassous (24310)
Boulzac Isle Manoire	24-04	0001 : mairie annexe – 25, rue Antoine Deschamps (ancienne commune Boulzac – 24750)	
		0002* : hôtel de ville Agora – Espace Agora (ancienne commune Boulzac – 24750)	
		0003 : hôtel de ville Agora – Espace Agora (ancienne commune Boulzac – 24750)	
		0004 : hôtel de ville Agora – Espace Agora (ancienne commune Boulzac – 24750)	
		0005 : hôtel de ville Agora – Espace Agora (ancienne commune Boulzac – 24750)	
		0006 : hôtel de ville Agora – Espace Agora (ancienne commune Boulzac – 24750)	
		0007 : salle des fêtes – 9, rue Eugène Leroy (ancienne commune Atur – 24750)	
		0008 : salle des fêtes – 9, rue Eugène Leroy (ancienne commune Atur – 24750)	
		0009 : salle des fêtes – le bourg (ancienne commune Saint Laurent sur Manoire – 24330)	0009 : Salle des mariages - mairie de St-Laurent-sur-Manoire (24330)
		0010 : mairie annexe – le bourg (ancienne commune Sainte Marie de Chignac – 24330)	
		0001* : salle des fêtes – 8, rue des Sports (24460)	0001 : Salle la Boétie - 8, rue des Sports (24460)
		0002 : salle des fêtes – 8, rue des Sports (24460)	0002 : Salle multisports – 8, rue des Sports (24460)
		0001 : mairie – 742, route du Montclair (24160)	0001 : Salle d'Animation - 740 Route du Montclair (24160)
0001 : salle des fêtes – 64, place des Anciens combattants (24700)	0001 : Mairie- 2661 route de Royan (24700)		
Château-l'Évêque Clermont-d'Excideuil Eygurande-et-Gardeuil Firbeix Gardonne Jumilhac-le-Grand La Bachellerie La Chapelle-Gonaguet La Tour-Bianche-Cercles	24-01	0001* : salle des fêtes – 8, rue des Sports (24460)	0001 : Salle la Boétie - 8, rue des Sports (24460)
	24-03	0002 : salle des fêtes – 8, rue des Sports (24460)	0002 : Salle multisports – 8, rue des Sports (24460)
	24-01	0001 : mairie – 742, route du Montclair (24160)	0001 : Salle d'Animation - 740 Route du Montclair (24160)
	24-03	0001 : salle des fêtes – 64, place des Anciens combattants (24700)	0001 : Mairie- 2661 route de Royan (24700)
	24-02	0001 : mairie – 302, avenue Aliénor d'Aquitaine (24450)	0001 : Mairie – Le Bourg (24450)
	24-02	0001 : Salle du Foyer - Club – rue de l'Ancien foirail (24680)	0001 : Salle du conseil municipal – 1, rue de la Mairie (24680)
	24-03	0001 : salle de la Pépète – 55, rue du Stade (24630)	0001 : Salle des fêtes de la poste – 2, rue du Moulin (24630)
	24-04	0001 : mairie – 29, rue de la République (24210)	0001 : salle des fêtes Jean Deltreuil - 3 Place du 8 mai 1945 (24210)
	24-01	0001 : foyer rural – 1, place de la Mairie (24350)	0001 : Cantine scolaire – 205 route de Lisle (24350)
	24-03	0001* : salle des fêtes – 8, rue du Passadour (ancienne commune La Tour Blanche – 24320)	0001 : Salle du Conseil – 1, place de Nanchapt (24320)
Lalinde	24-02	0001* : mairie – 36, boulevard Stalingrad (24150)	0001 et 0002 : Salle Jacques Brel - Avenue du Général Leclerc (24150)
	24-02	0002 : mairie – 36, boulevard Stalingrad (24150)	
	24-02	0003 : ancienne gare – impasse de la Gare (commune ancienne Port de Couze - 24150)	
	24-02	0004 : foyer socio-culturel – 25, rue du Foyer des Jeunes (commune ancienne Sauveboeuf - 24150)	
Lamonzie-Saint-Martin Lembras Les Farges	24-02	0005 : salle des fêtes – 73, route du Bourg (commune ancienne Sainte-Colombe – 24150)	
	24-02	0001* : salle municipale – place des Écoles (24680)	0001 et 0002 : Cantine scolaire – 14, avenue de Bergerac (24680)
	24-02	0002 : salle municipale – place des Écoles (24680)	
24-02	0001* : salle des fêtes – 203, rue de la Mairie (24100)	0001 et 0002 : École de Lembras – 92 Allée des Écoles (24100)	
24-04	0001 : salle des fêtes – 130, route des Bambous (24290)	0001 : mairie - 579 Route du Tilleul, (24290)	

Mareuil en Périgord	24-03	0001* : salle des fêtes – 32, rue du Repaire (24340) 0002 : mairie – 2, place Edmonde Gury (ancienne commune Puyrenier – 24340) 0003 : mairie – 1, place de la Mairie (ancienne commune Les Graulges – 24340) 0004 : mairie – 562, rue de la Figure d'Henri IV (ancienne commune Beauvassac – 24340) 0005 : mairie – 4003, rue de la Laiterie (ancienne commune Saint-Sulpice-de-Mareuil – 24340) 0006 : salle polyvalente – 39, route de Rudeau (ancienne commune Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier – 24340) 0007 : salle polyvalente – 5, place de l'Église Saint Pierre (ancienne commune Vieux Mareuil – 24340) 0008 : salle des fêtes – 2, rue de la Salle des Fêtes (ancienne commune Monsec – 24340) 0009 : mairie – 850, route du Notaire des Maisons (ancienne commune Léguillac de Cercles – 24340) 0001 : salle des fêtes – 1, espace Louis Conte (24350) 0001 : mairie – 29, rue du Pilier (24220) 0001 : mairie – 24, place du Chapiteau (24450) 0001* : salle des fêtes – 8, rue de la Villa Gallo-Romaine (24230) 0002 : salle des fêtes – 8, rue de la Villa Gallo-Romaine (24230) 0001* : école élémentaire – 2, rue de Verdun (24700) 0002 : école élémentaire – 2, rue de Verdun (24700) 0003 : école élémentaire – 2, rue de Verdun (24700) 0004 : école élémentaire – 2, rue de Verdun (24700) 0005 : école de Ménéstrol – 33 bis, rue Paul Emile Victor (24700) 0006 : école de Ménéstrol – 33 bis, rue Paul Emile Victor (24700) 0007 : foyer municipal – 5, rue du Duc de Sully (24700) 0001 : salle des fêtes – 13, chemin du Rouet (24150) 0002 : mairie annexe – place de l'Église (ancienne commune Vicq – 24150) 0001 : mairie – 240, rue du Potier (24700) 0001 : salle des fêtes – place des Festivités (24260) 0001 : salle polyvalente – 126, route de Payzac (24270) 0001 : espace Socio-culturel - 74, place de l'Ancien Presbytère (24360) 0001 : salle des fêtes – 3, place de la République (24400) 0001 : salle des fêtes – 53, place Louis Moreau (24300) 0001 : école – le bourg (24700) 0001 : foyer rural – 1, rue Grande Rue (24250) 0001 : salle des fêtes – place de la Mairie (24610) 0001 : salle polyvalente – 212, rue Serpentine (24800) 0001 : salle municipale – 5, route de Prats (24230) 0001 : mairie – le bourg (24160) 0002* : mairie annexe – place Albert Delsuc, cité de Clairvivre (24160) 0001 : salle des fêtes – 5, place Jean Jaurès (24210) 0001* : salle des fêtes – 2, square Joan Pau Verdier (24350) 0002 : salle des fêtes – 2, square Joan Pau Verdier (24350) 0001 : salle des fêtes – 4, route du Treil (24600) 0001 : salle polyvalente – 66, Grand Rue (24230) 0001 : mairie – 121, avenue d'Aquitaine (24320) 0001 : salle des fêtes – place de l'Église (24530)	0008 : Réfectoire de l'ancienne école – 2, Chemin des Ecoiliers Vieux-Mareuil (24340)	
		Mensignac	24-01	0001 : Salle de la Bibliothèque – Passage des Tilleuls (24350) 0001 : MAIRIE – 29 rue du Pilier (24220)
		Meyrals	24-04	0001 : Salle des fêtes – 22, Place du Chapiteau (24450)
		Mialet	24-03	0001 et 0002 : Salle multi-activités – 5, Allée du Murier - (24230)
		Montcaret	24-02	0001 et 0002 : Salle multi-activités – 5, Allée du Murier - (24230)
		Montpon-Ménéstrol	24-01	0007 : cantine de l'école de Montignac – Rue du Duc de Sully (24700)
		Pressignac-Vicq	24-02	0001 : Réfectoire – 5 rue du 21 juin 1944 (24150)
		Saint-Barthélemy-de-Bellegarde	24-01	0001 : Salle des fêtes – 1 Place de Chamillac (24700)
		Saint-Chamassy	24-04	0001 : maison du Bourg - 10 route de Perdigat (24260)
		Saint-Cyr-les-Champagnes	24-03	0001 : Salle du Fournil – 36, route de Pompadour (24270)
Saint-Estèphe	24-03	0001 : Maison des associations - 50 place du 19 mars 1962 (24360)		
Saint-Front-de-Pradoux	24-01	0001 : Mairie - MAIRIE, 7 RUE MEYTADIER DU TEUIL (24400)		
Saint-Front-la-Rivière	24-03	0001 : Salle du conseil municipal - 49 Place Jeanne BOISSARD (24300)		
Saint-Martial-d'Artenset	24-01	0001 : Foyer communal - Place du 8 Mai 1945 (24700)		
Saint-Martial-de-Nabirat	24-04	0001 : Garderie périscolaire située - 1 Rue de la Garderie Le Bourg (24250)		
Saint-Martin-de-Gurson	24-02	0001 : Salle du conseil – mairie (24610)		
Saint-Paul-la-Roche	24-03	0001 : Salle conseil municipal – 225, rue Serpentine (24800)		
Saint-Seurin-de-Prats	24-02	0001 : salle du conseil – 5, route de Prats (24230)		
Salagnac	24-03	0001 et 0002 : Mairie annexe de Clairvivre - Place Albert Delsuc bât 205 A - Cité de Clairvivre (24160).		
Thenon	24-04	0001 : école primaire – 2, rue Emile Zola (24210)		
Tocane-Saint-Apre	24-03	0001 : Collège Michel Debet (salle d'étude) – 2, rue Joseph Lajugie (24350) 0002 : Collège Michel Debet (salle d'étude) – 2, rue Joseph Lajugie (24350)		
Vanxains	24-03	0001 : Salle du conseil municipal – 1, place de la Mairie (annexe mairie) (24680)		
Vélines	24-02	0001 : Salle de conférence – mairie de vélines (24230)		
Verteilac	24-03	0001 : Salle des fêtes – 10 parking des Animations (24320)		
Villars	24-03	0001 : Salle conseil municipale – mairie de Villars (24530)		

* BUREAU DE VOTE
CENTRALISATEUR